



LA CITOYENNETÉ,
ÇA NOUS REGARDE !



**l'Assurance
Maladie**

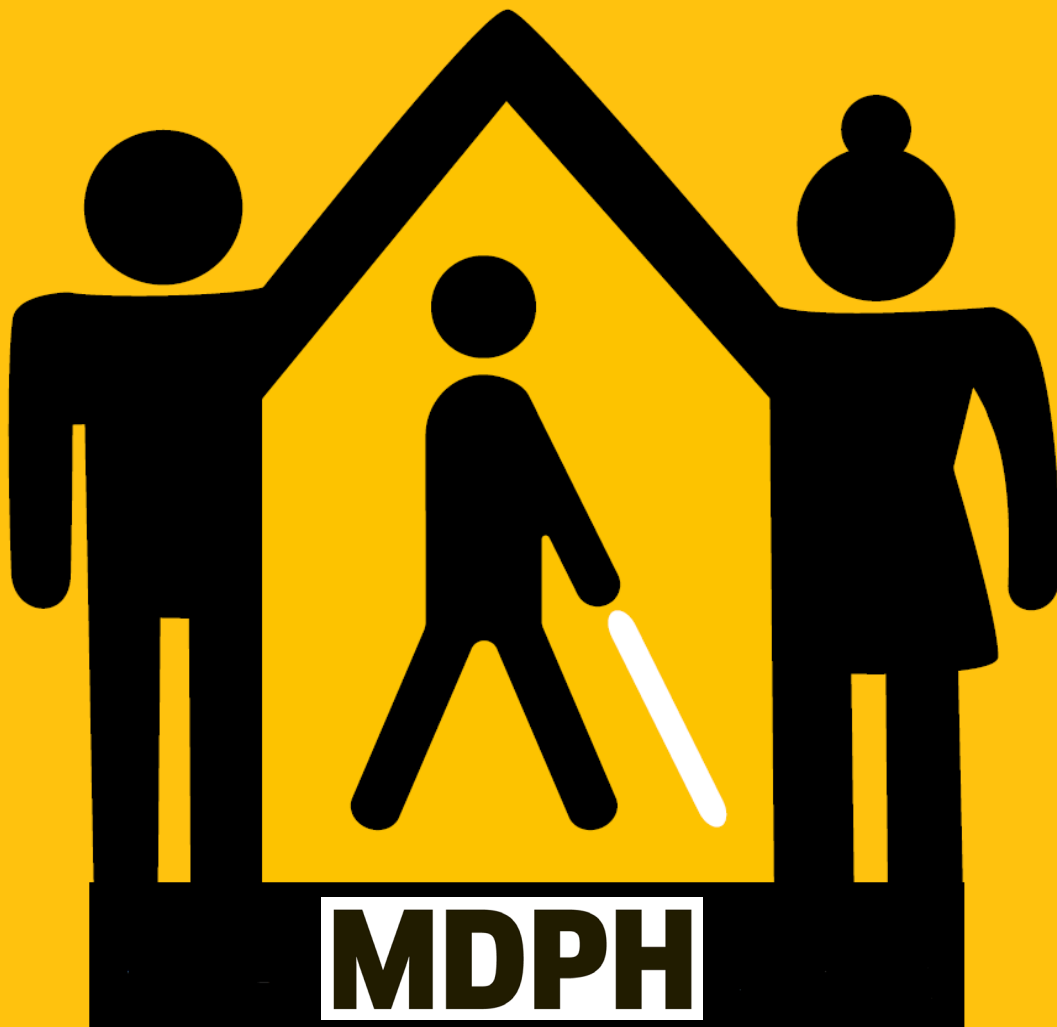
Projet soutenu par le Fonds
National pour la Démocratie
Sanitaire

**LE CERTIFICAT
MÉDICAL,
ÇA NOUS
REGARDE !**



**Et ça regarde aussi
les MDPH !**

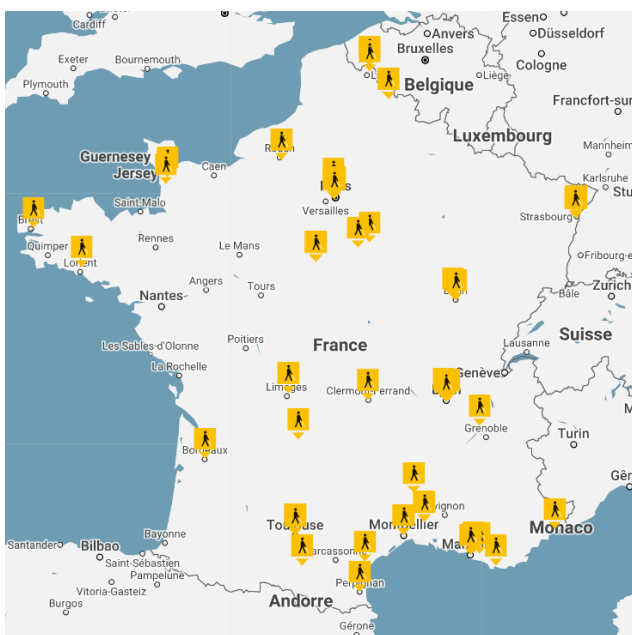
Découvrez la vidéo



Pratiques inspirantes autour du parcours de compensation des personnes déficientes visuelles

→ Rappelons tout d'abord l'existence de notre [Livret technique à destination des équipes pluridisciplinaires des MDPH](#) dont l'objectif est de donner aux équipes des MDPH les informations utiles et nécessaires **pour une meilleure compréhension des différentes déficiences visuelles et de leurs retentissements** dans la vie quotidienne, pour **aider à l'évaluation des besoins et mieux connaître les possibilités de compensation**. Les pages 15 à 19 sont par exemple consacrées à la bonne compréhension du fameux champ visuel, la suite du livret apporte des éclairages sur les aides techniques.

→ Les différents travaux menés avec nos membres en région nous ont permis de constater que, **selon les territoires, des appuis existent pour aider les équipes MDPH dans l'évaluation des besoins en aides techniques et en réadaptation**. Ces appuis prennent parfois la forme de **conventions de partenariat entre les MDPH et les associations et services d'accompagnement de leur territoire**. Nous ne pouvons qu'**encourager le développement de cette pratique inspirante**. Les conventions et leurs modalités peuvent varier d'un territoire à l'autre. Au sein du réseau de notre Fédération, on retrouve principalement des **conventions autour de l'accueil des personnes** déficientes visuelles avec un appui à la compréhension et au remplissage du formulaire de demande, et des **conventions autour de l'évaluation** : les professionnels¹ des associations gestionnaires d'ESMS dédiés à la déficience visuelle sont ainsi amenés à faire des préconisations techniques, demander des devis à divers fournisseurs et proposer des essais de matériel. Il est important de rappeler que l'acquisition d'une aide technique demande un accompagnement de la personne, tant dans le choix que dans l'apprentissage de son utilisation.



1 Les professionnels le plus couramment mobilisés dans l'évaluation sont les assistantes sociales, les ergothérapeutes, les informaticiens en informatique adaptée et les instructeurs de locomotion aujourd'hui connus sous le nom d'instructeurs pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles (IADV).

Quelques mots sur la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France

- La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France a plus de 100 ans d'expérience et regroupe, au travers d'**une cinquantaine d'associations membres**, des militants, des professionnels et des bénévoles engagés ensemble pour réussir l'inclusion sociale et économique des personnes aveugles et malvoyantes. La Fédération intervient dans tous les domaines et à tous les âges de la vie et a pour habitude de **conjuguer l'expertise des professionnels avec les savoirs et l'expérience des personnes déficientes visuelles** de son réseau.
- Préoccupée depuis plusieurs années par les disparités territoriales dans l'accès aux droits et à la compensation, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France a engagé un travail important visant à **faciliter la reconnaissance des droits des personnes déficientes visuelles par les acteurs incontournables que sont les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)**.

Retrouvez nos outils d'appui :

- [Livret technique à destination des professionnels des MDPH](#)
- [Guide pour les membres de la commission des droits et de l'autonomie \(CDAPH\)](#)
- [Mes droits - faire reconnaître ma déficience visuelle par la MDPH](#)



Fédération des Aveugles et Amblyopes de France

6 rue Gager-Gabillot - 75015 Paris

Tél : 01 44 42 91 91

WWW.AVEUGLESDEFRANCE.ORG

